



Bulletin Officiel

Saison 2024-2025

10 octobre 2024



Au sommaire cette semaine

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- [Fermeture Standard MO Clermont](#)
- [Absence Service Administratif Ligue](#)
- [Assemblée Générale électorale Ligue](#)
- [Formulaire demande de licence](#)



INFORMATIONS SPORTIVES

- [Découverte du Rugby à 7](#)

CALENDRIER

PARTENAIRES

Informations Administratives

Fermeture Standard MO Clermont

Le standard téléphonique de la Maison de l'Ovalie de Clermont-Ferrand est fermé jusqu'à mi-novembre. Les appels sont renvoyés au siège de la Ligue à la MO de Chaponnay.

RAPPEL : Merci de ne pas essayer de joindre les salariées administratives de la MO de Clermont sur leur téléphone personnel.

Absence service administratif Ligue

Les services administratives des 4 Maisons de l'Ovalie de la Ligue seront absents les lundi 21 et mardi 22 octobre pour cause de séminaire.

Informations Administratives

Assemblée Générale Elective Ligue *RAPPEL BO DU 03/10/24*

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby se tiendra :



Samedi 2 novembre 2020 à 11h30

Au siège de la Ligue AuRA Rugby,

380 rue des Frères Voisin, ZAC du Chapotin, 69970 CHAPONNAY

Comme les statuts de la ligue modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2024 nous le permette, cette AG Elective sera organisée de façon mixte, soit une session se déroulant physiquement à Chaponnay et par voie dématérialisée.

Un moyen de connexion sera mis à disposition dans la semaine précédente.

Vous trouverez ci-dessous la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Elective, à l'attention des président.e.s des clubs de la Ligue :

Convocation AGOE



Informations Administratives

Formulaire demande de licence

Veillez trouver ci-dessous un message de la Direction des Affaires Juridiques et de la Conformité de la FFR en date du 10 octobre 2024 :

Vous avez tous constaté que la FFR a procédé à des évolutions techniques sur le formulaire de demande de licence portant d'une part, sur les informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby et d'autre part, sur les obligations médicales.

1/ Modification de l'étape 3 du formulaire relative à l'assurance

- *Pourquoi?*

Plusieurs associations ont alerté la FFR sur le manque de lisibilité sur le formulaire de demande de licence portant sur l'étape 3 intitulée «Valider les mentions légales et assurances».

Concrètement, avant, le demandeur devait, dans l'ordre :

1. Reconnaître qu'il avait pris des connaissances des conditions d'assurance
2. Faire le choix entre :
3. Choix 1: Choisir entre les deux sous-choix suivants :
 - i. Choix 1.1: Souscrire des garanties complémentaires
 - ii. Choix 1.2: Ne pas souscrire des garanties complémentaires
1. Choix 2: Refuser d'adhérer au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR et décide de souscrire des garanties d'assurance de personnes auprès de l'assureur de son choix (sous réserve de justifier de garanties équivalentes)

Cette rédaction présentait deux inconvénients. Tout d'abord, le choix 1.1 supposait d'aller ensuite souscrire les garanties complémentaires via la plateforme MARSH et ce n'était pas clair pour tout le monde (même si, le système était exactement le même avec la GMF). Ensuite, l'ensemble était assez lourd, avec notamment ce double « sous-choix ».

Informations Administratives

Maintenant, le demandeur doit, dans l'ordre :

1. Reconnaître qu'il a pris des connaissances des conditions d'assurance
2. Faire le choix entre :
3. Reconnaître qu'il a aussi été informé de la possibilité de souscrire des garanties complémentaires et y souscrire lui-même en ligne (avec une clarification du lien pour le faire)
4. Refuser d'adhérer au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR et décider de souscrire des garanties d'assurance de personnes auprès de l'assureur de son choix (sous réserve de justifier de garanties équivalentes)

Il nous a semblé que cette évolution permettait (i) de clarifier le circuit de souscription en ligne et (ii) de simplifier les choix.

Désormais, le formulaire comporte donc l'étape 3 ci-dessous :

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

J'ai reconnu avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance.

[Consulter la notice d'assurance.](#)

☐ Je suis également informé(e) de la possibilité de bénéficier de garanties complémentaires et, si je souhaite en bénéficier, je fais mon affaire de leur souscription directement auprès de MARSH : [Cliquer ici](#)

OU

☐ **Je refuse d'adhérer au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR** et décide de souscrire des garanties d'assurance de personnes auprès de l'assureur de mon choix. Dans ce cadre, je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 222-2 des Règlements Généraux de la FFR qui prévoient notamment que :

- les garanties ainsi souscrites doivent être au moins équivalentes à celles offertes par le contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR ;
- l'obligation de transmettre les éléments listés au dit article à la FFR (dajc@ffr.fr) pour lui permettre de constater le respect de cette obligation.

Dans l'attente de l'examen de mon dossier, je reconnais que **je ne suis pas en mesure de bénéficier d'une licence.**

- Quelles sont les conséquences ?

Malheureusement, en pratique, cette évolution a provoqué quelques effets non désirés. A titre d'exemple, les licenciés ayant précédemment remplis leur choix d'assurance mais dont le formulaire n'a pas été soumis pour validation vont devoir, de nouveau, renseigner leur choix (refus ou non de l'assurance FFR).

2/ Modification de l'étape 4 du formulaire de licence: «certificat médical et auto-questionnaire de santé»

Informations Administratives

- Quelles en sont les raisons ?

Sur plusieurs formulaires de demande de licence comportant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby, le demandeur attestait également sur l'honneur être dans une situation où le certificat médical n'était pas exigé pour l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Cette situation n'est pas souhaitable dans la mesure où cela démontre que le demandeur ne semble pas avoir pris connaissance de la case à cocher comportant des informations importantes et coche la case dédiée par automatisme. Cela conduisait la FFR à effectuer des demandes de complément.

Dorénavant, il n'est plus possible de déposer de certificat médical dans l'hypothèse où le demandeur a attesté sur l'honneur se trouver dans une situation où le certificat médical n'est pas exigé étant précisé que seul le demandeur a la possibilité de décocher la case relative à cette attestation sur l'honneur sur le formulaire.

- Quels sont les conséquences ?

Aucune.

Informations Sportives

Découverte du Rugby à 7

Chers dirigeants, éducateurs, entraîneurs et joueurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une Journée Découverte du Rugby à 7, organisée par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby.



Cet événement aura lieu **le samedi 2 novembre** au stade Robert Crépieux -RCPO à Marennes (Derrière le siège de la Ligue).

Le rugby à 7 est une pratique dynamique et passionnante qui offre de nombreuses opportunités pour vos clubs et vos joueurs. Cette journée s'adresse **à tous les dirigeants, éducateurs, entraîneurs et joueurs** souhaitant découvrir ou approfondir leur connaissance de cette discipline.

Au programme de la journée :

- Accueil, café offert par la Ligue à partir de 9h30
- Ateliers pratiques : pour se familiariser avec les techniques spécifiques du rugby à 7.
- Forums d'échange : sur les stratégies et la mise en place d'un collectif à 7 au sein d'un club.
- Rencontres avec des spécialistes : pour partager des expériences et répondre à vos questions jusqu'à 15h30.

Cette journée est l'occasion idéale pour enrichir vos compétences, découvrir de nouvelles approches et développer la pratique du rugby à 7 au sein de vos clubs.

Merci de confirmer votre participation avant le 21 octobre en remplissant le formulaire disponible ci-dessous.

Nous espérons vous voir nombreux pour cet événement convivial et formateur, qui sera une belle opportunité de partager ensemble autour de notre passion commune.

Inscription



La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de
Rugby vous invite à une



JOURNÉE DÉCOUVERTE DU RUGBY À 7



Samedi 2 novembre 2024
De 9h30 à 15h30



Stade Robert Crépieux
69970 MARENNES

ACCUEIL
CAFÉ

RENCONTRES AVEC
DES SPÉCIALISTES

FORUMS
D'ÉCHANGE

ATELIERS
PRATIQUES



INSCRIPTION AVANT
LE 21 OCTOBRE



Calendrier

OCTOBRE

Vendredi 18 au Dimanche 20	Tournoi M18F et M18G Amicale Tournoi des 6 Nations
Samedi 19	Elections Fédération Française de Rugby
Samedi 19	Tournoi Rugby à 5 Octobre Rose à Chaponnay
Lundi 21 au Jeudi 24	Recueil des pouvoirs pour élections Ligue
Jeudi 31 au Samedi 2	Vote électronique élections Ligue

Merci à nos partenaires



FFR



LA PLAGNE
Paradiski



CARS FAURE

